

1/ Enjeux et objectifs :

Le budget primitif 2024 de la ville a été élaboré en poursuivant les objectifs fixés par la majorité municipale dans le respect des objectifs budgétaires et financiers définis dans le rapport d'orientations budgétaires examiné par le conseil municipal lors de sa séance du 8 février dernier.

Dans son élaboration budgétaire, la ville reste confrontée à la persistance d'une situation économique internationale (guerre en Ukraine, ralentissement de la croissance) et nationale dont les impacts se caractérisent, sur le budget communal, par une inflation toujours en hausse estimée à 2,6%, la diminution en volume des dotations de l'Etat et les mesures nationales de revalorisation des salaires des fonctionnaires.

Pour le budget 2024, et compte tenu de ces éléments, la ville fait le choix d'une construction budgétaire mesurée autour des objectifs politiques suivants :

- Ne pas augmenter les taux d'impôts, comme l'équipe s'y est engagée et pour ne pas dégrader le pouvoir d'achat des contribuables déjà impactés par la revalorisation des bases ;
- Maintenir et développer un service public de qualité et de proximité aux Jocassiens ;
- Poursuivre la réalisation des priorités fixées en début de mandat (éducation, cadre de vie, solidarités et transition écologique).

2/ Présentation du projet :

Le BP 2024 (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement) s'équilibre à hauteur de 29,3 M€ hors reports, en hausse de 313 K€ (soit 1.08 %) par rapport au BP 2023. Il est à noter l'effort sur la limitation de l'évolution des dépenses en deçà de l'inflation 2023 (4.9 %) et certainement 2024.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 603 K€ (2.51 %) résultant de la hausse des recettes fiscales à hauteur de 200 K€, des recettes des services à hauteur de 238 K€ et dans une moindre mesure des subventions pour 109 K€. La reprise du résultat antérieur est stable et s'établit à 2 000 K€, n'impactant ainsi pas l'évolution pluriannuelle des recettes de fonctionnement.

La hausse des recettes fiscales provient principalement de la revalorisation des bases votée par l'Etat à hauteur de 3.9 %. En effet, la majorité municipale, comme elle s'y était engagée en 2020 n'augmentera pas les taux de fiscalité locale en 2024 (THRS/TF/TFNB). Elle souhaite ne pas faire peser sur les contribuables une charge plus importante alors que ces derniers subissent déjà l'effet couplé de l'inflation et des nombreuses hausses de l'énergie.

Comme l'an passé, la commune demeure prudente sur la perception du FSRIF qui a été impactée par la réforme du calcul des indicateurs en loi de finances 2022. Toutefois, la commune voit son classement s'améliorer depuis quelques années, puisqu'elle est passée du rang de 184 au rang de 178 en 2022 puis 158 en 2023 sur 191 (193 en 2022). Ce fond, dépendant notamment du potentiel financier et du revenu moyen, est très volatile lorsqu'il y a des arrivées de nouveaux habitants. L'inscription de la recette a été maintenue à hauteur de 562 K€.

Enfin les hausses des subventions correspondent à des ajustements au regard du réalisé 2023, qui résultent de l'augmentation des occupations des structures et de demandes supplémentaires de financement.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 560 K€, soit une augmentation de 2.58 %. A noter une stabilisation relative de la hausse par rapport à l'exercice 2023 où elles augmentaient de 11 %.

La hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel à hauteur de 566 K€, les autres dépenses n'augmentant que faiblement.

Sur la section de fonctionnement, on constate donc une évolution limitée des recettes et des dépenses à hauteur de 2.5 %, limitant ainsi l'effet ciseaux constaté en 2023. Ainsi l'épargne brute est en légère hausse de 1.82 % et s'établit au-dessus de 2.4 M€.

Le taux d'épargne brute se maintient au niveau de 10 % et reflète les efforts d'optimisation de gestion effectués pour assurer à la collectivité un financement de ses dépenses d'investissement, cela lui permettant aussi de limiter son recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) atteignent 5.1 M€ à la suite de la livraison des grands chantiers (Eglise et Grande rue) et reflètent la volonté de l'exécutif de n'inscrire les investissements qu'à hauteur des projets réalisables sur l'exercice. A ce montant, il convient d'ajouter des dépenses reportées à hauteur de 2.9 M€. Ainsi l'ensemble du programme d'investissement 2024, s'établit à 8 M€.

Les dépenses sont financées par des ressources propres à hauteur de 77 % et externes à hauteur de 15%, de sorte que **le recours effectif à l'emprunt s'élève à 0.5 M€** (soit -50 %).

Pour la première année du mandat, il est à noter que le montant d'emprunt nouveau inscrit au budget primitif est inférieur au montant prévisionnel de remboursement du capital des emprunts. De sorte que la commune se désendettera sur l'exercice 2024. Ce désendettement n'est possible que grâce aux **efforts d'arbitrages des dépenses et de recherche des financements externes**.

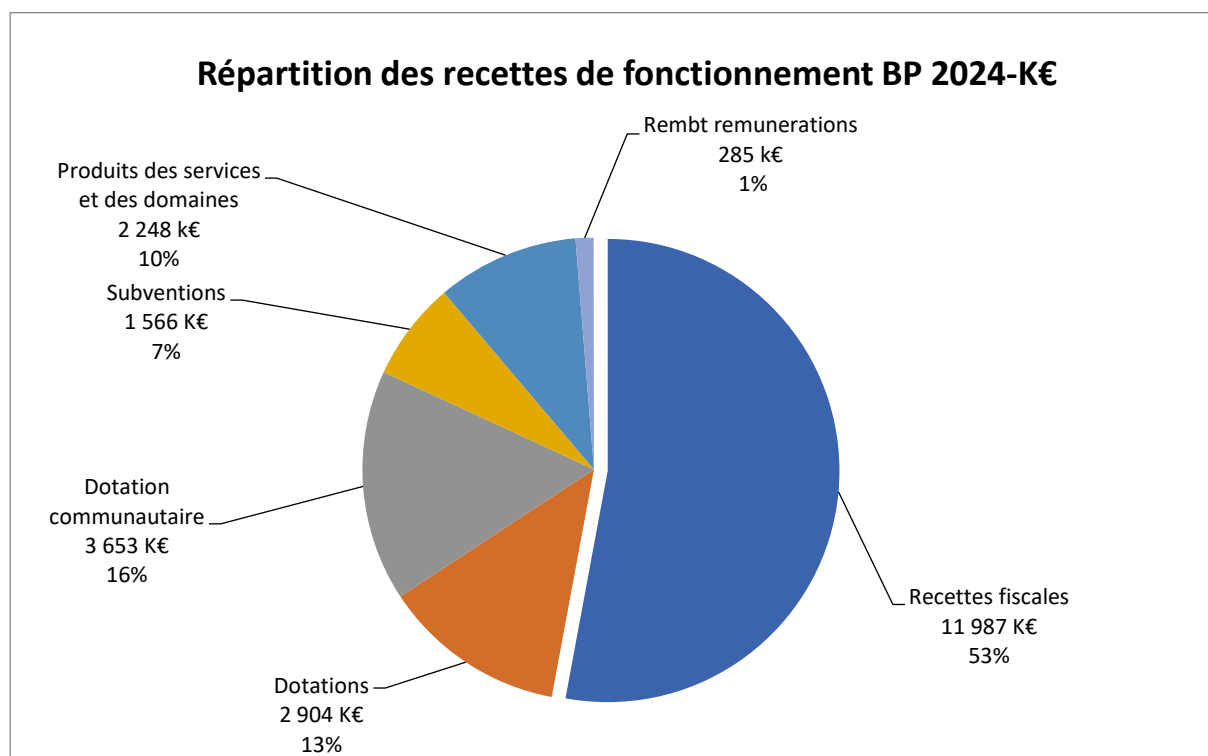
Après une présentation générale des inscriptions par section, la note détaille et commente le budget primitif 2024.

3/ Les grandes lignes du budget primitif 2024

A. La section de fonctionnement

I. Des recettes de fonctionnement stables

Hors reprise des résultats antérieurs, les recettes de la commune sont en hausse de 2.74 % soit + 603 K€ majoritairement du fait de l'évolution des produits des services et des domaines et de la revalorisation des bases fiscales votée par l'Etat. La commune bénéficiera aussi d'une évolution favorable des subventions perçues du fait de l'augmentation de la fréquentation.



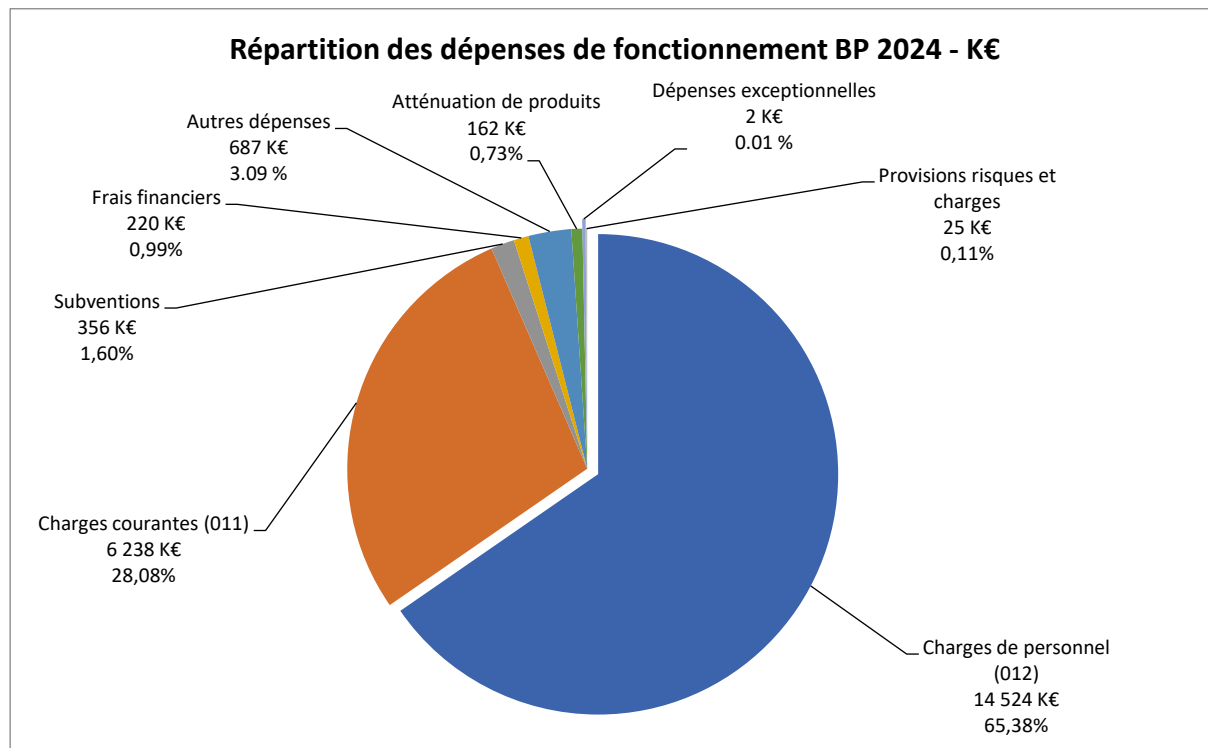
Détail par chapitre :

1. Les **recettes fiscales** sont en hausse de 1.70 % (+200 K€). La hausse est limitée au regard de celle constatée en 2023, pour mémoire +10,17 % (+ 1 088 K€). La hausse provient d'une part de la revalorisation des bases locatives à hauteur de + 351 K€ (+ 3.5 %). La collectivité anticipe par ailleurs une diminution des recettes de taxes additionnelles aux droits de mutation à hauteur de 150 K€, dans la continuité de l'évolution constatée en 2023 et compte tenu des durcissements d'accès au crédit qui limitent les transactions.
2. Les **dotations** sont relativement stables + 1,90% (+ 54 K€). La hausse provient principalement de la hausse de la DGF de 2.1 % (+42 K€) et de la DSU de 2.9 % (+20 K€) qui résultent notamment de la hausse de la population. En revanche une baisse est constatée sur l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle qui diminue de moitié (-15 K€).
3. Les **subventions reçues** augmentent de 7.52 % (+ 109 K€) principalement du fait de la réalisation constatée en 2023 sur les versements de la CAF pour les centres de loisirs et la petite enfance. L'augmentation de la fréquentation engendre une augmentation des montants versés. Par ailleurs de nouveaux dispositifs de subventionnement ont été sollicités comme la subvention pour les vacances apprenantes à hauteur de 10 K€.
4. Les **produits des services et des domaines** augmentent de 12 % (+238 K€). Cette hausse provient principalement de la modification de la tarification et de la hausse de la fréquentation sur les temps périscolaires notamment la restauration (+211 K€) et subsidiairement de la hausse des recettes constatées en 2023 sur la petite enfance et les centres de loisirs liés à la fréquentation pour + 95 K€. A noter une diminution des recettes de location liée à la fermeture du G20 (-70 K€).

5. **Les remboursements sur rémunération** augmentent de 5 % (+14 K€), dû à la valorisation du personnel communal mis à disposition du CCAS.

II. Des dépenses de fonctionnement optimisées

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2.58 % (+560 K€) qui est une hausse limitée au regard de l'évolution constatée en BP 2023 : + 11 % (+ 2 164 K€). Pour 2024, la hausse est majoritairement liée à l'évolution des charges de personnel. L'ensemble des autres charges a été travaillé et contenu puisqu'en baisse de 6 K€.



1. **Les charges de personnel** augmentent de 535 K€, soit 4%, pour s'établir à 14,52 K€ dont les évolutions sont liées à :
 - l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier pour 131 K€ ;
 - l'augmentation d'un point du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 44 K€ ;
 - la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, en année pleine, pour 160 K€ ;
 - la revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et B au 1^{er} juillet, en année pleine, pour 84 K€ ;
 - la mise en place d'une enveloppe budgétaire exceptionnelle visant à faire face aux besoins de remplacements du secteur de l'éducation pour 100 K€ ;
 - la mise en place d'une mutuelle prévoyance pour 12 K€ ;
 - le surcoût des élections européennes pour 4 K€.
2. **Les charges de gestion courante** (prestations de services, eau, chauffage, alarme, ménage, contrôle des équipements...) augmentent de 20 K€ soit + 0.32 % dans un contexte qui demeure inflationniste notamment sur l'énergie et la restauration scolaire. Pour mémoire en 2023, ce chapitre avait augmenté de 965 K€ (+18,36 %). Les services ont travaillé sur la maîtrise de l'évolution des coûts. Sur l'énergie, les travaux d'économie commencent à porter leurs fruits et l'évolution se stabilise. Enfin le nouveau marché de restauration représente un investissement qualitatif pour le bien-être des enfants et génère une évolution de 190 K€. Les principales évolutions du chapitre sont :

1. Une hausse de 51 K€ des coûts d'entretien des locaux liée à l'ajout du Centre Culturel et du bâtiment archives,
 2. Hausse du coût du marché de restauration sur les centres de loisirs +40 K€ et sur le périscolaire + 190 K€,
 3. Hausse des dotations aux amortissements afin de tenir compte de l'augmentation des acquisitions à amortir et de l'amortissement dès la mise en service + 100 K€,
 4. Hausse des assurances multirisques du fait de l'augmentation du parc et de la sinistralité + 15 K€, compensée par une baisse de l'assurance des véhicules de 35 K€ du fait de l'optimisation du parc,
 5. Hausse de la cotisation au SDIS de 19 K€,
 6. Une optimisation des charges de gaz et d'énergie permet une diminution de cette inscription à hauteur de 369 K€.
3. **Les subventions budgétées** diminuent de 11 K€ (-2.9 %), du fait de la non prévision de versement de subvention exceptionnelle. Pour information la subvention au CCAS est maintenue à son montant 2023 soit 265 K€ (revalorisé de 20 K€ en 2023).
4. **Les charges financières** augmentent de 18 K€. Cette hausse de 9 %, s'explique par la contractualisation en 2023 d'un emprunt de 1 M€, qui engendrera des intérêts supplémentaires sur 2024. Par ailleurs la commune prévoit en 2024 un emprunt de 500 K€ sur lequel des intérêts pourront être payés sur l'exercice en fonction de sa date de consolidation.
5. **Les atténuations de produits** sont stables et correspondent au versement du FPIC.

B. La section d'investissement

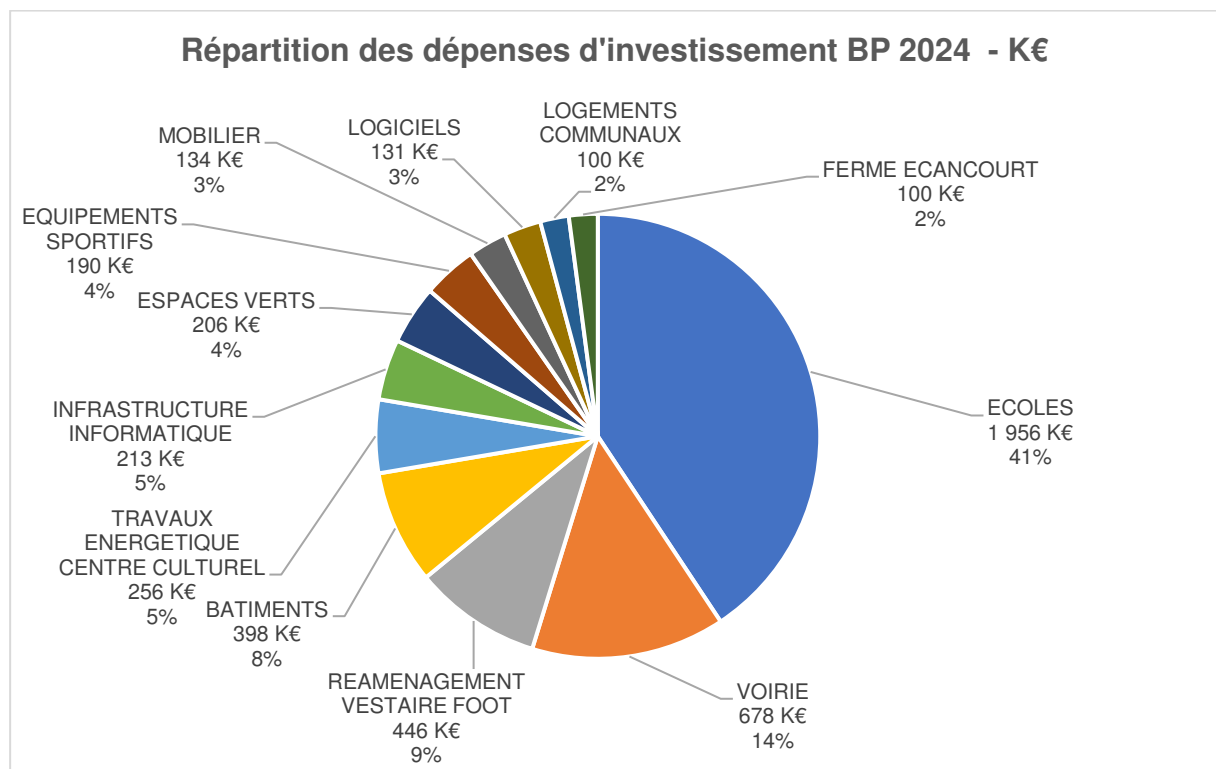
1. Des dépenses ajustées

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 5 114 K€. Elles permettent le lancement de nouveaux chantiers, comme la transformation des anciens vestiaires foot en locaux associatifs. La commune reconduit sa priorité sur la rénovation des groupes scolaires à hauteur de 38 % des dépenses. La voirie est aussi une dépense importante avec 678 K€ et notamment 350 K€ pour la réfection des trottoirs et des pistes cyclables de l'avenue des Bruzacques. Les services comme en 2023 ont travaillé sur l'optimisation des inscriptions budgétaires en ne projetant que les projets pouvant être réalisés sur l'exercice. Les projets d'investissement sont les suivants :

Thème	Description	Montant
ECOLES	Cour Oasis GS Eguerets, travaux GS du Vast, menuiseries extérieures GS Vaux Labours, travaux étanchéité GS de la Côte des Carrières	1 955 521 €
VOIRIE	Réfection trottoirs et pistes cyclables Bruzacques, totems et aménagement sécuritaire entrée écoles	678 000 €
REAMENAGEMENT LOCAUX POLE SPORTIFS MERISIERS		446 000 €
BATIMENTS	Menuiseries Hôtel de ville, rénovation LCR Merisiers, changement chaudières divers sites	398 500 €
TRAVAUX ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL		256 000 €
INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE	Remplacement des serveurs, renouvellement photocopieurs	212 850 €
ESPACES VERTS	Plantations d'arbres suite travaux Bruzacques, végétalisation cimetière du temps perdu, création de chicanes rue de la prairie	206 360 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Réfections, sonorisation,	190 034 €

MOBILIER	Transition écologique loi Egalim suppression des contenants plastiques en restauration scolaire, achat de matériel informatique	134 250 €
LOGICIELS	Refonte du site internet, logiciel de gestion des salles	130 700 €
LOGEMENTS COMMUNAUX	Travaux de rénovation	100 000 €
FERME ECANCOURT	Rénovation et mise en sécurité de l'escalier installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales	100 000 €
BEFFROI	Mobilier accueil, local vélos et poubelles, cloisonnement et aménagement locaux de l'éducation, films anti chaleur sur la verrière	60 800 €
URBANISME	Acquisition et frais de géomètre	60 200 €
VEHICULES	4 vélos électriques et 2 véhicules	60 000 €
VIDEO	Redéploiement de la vidéoprotection	60 000 €
MAISON DU PARC	Viabilisation électrique du site, installation d'une borne foraine et d'un contrôle d'accès	53 000 €
EGLISE	Sonorisation	10 000 €
TOTAL		5 114 215 €

Les principales dépenses par secteur :



Certaines dépenses sont pluriannuelles et ont été votées dans le cadre d'APCP. Il convient de les actualiser lors des étapes budgétaires. L'APCP concernant l'acquisition de surface commerciale n'a jamais donné lieu à consommation et ne sera pas effectuée, il convient de la clôturer. Pour les autres APCP, il convient de les mettre à jour.

Intitulé AP/CP	Montant des AP			Montant des CP		
	AP votée	Révision 2024	Total cumulé	Crédits antérieurs 2024	Crédits nouveaux 2024	Crédits ultérieurs
Acquisition de surfaces commerciales	400 000	-400 000	0	0	0	0
Réhabilitation du Gymnase des Bruzacques	1 558 412	0	1 558 412	1 541 479.08	5 232.96	11 699.96
Réhabilitation de l'Eglise	3 000 000	0	3 000 000	2 242 242.39	189 136.06	568 621.55
Bâtiment archives et reorga CTM	1 500 000	20 000	1 520 000	1 242 875.25	262 461 13	14 663.62
Relocalisation du périscolaire du Noyer	824 000	0	824 000	801 215.51	12 434.73	10 349.76
Travaux grande rue/Vauréal Maurecourt	3 800 000	0	3 800 000	2 609 860.24	927 272.24	262 867.52

2. Composition et tendance des recettes

Les recettes sont en repli de 2 696 K€, soit -28 %. Cette évolution provient majoritairement de l'évolution de l'affectation des résultats, de la baisse des subventions et de la diminution du recours à l'emprunt.

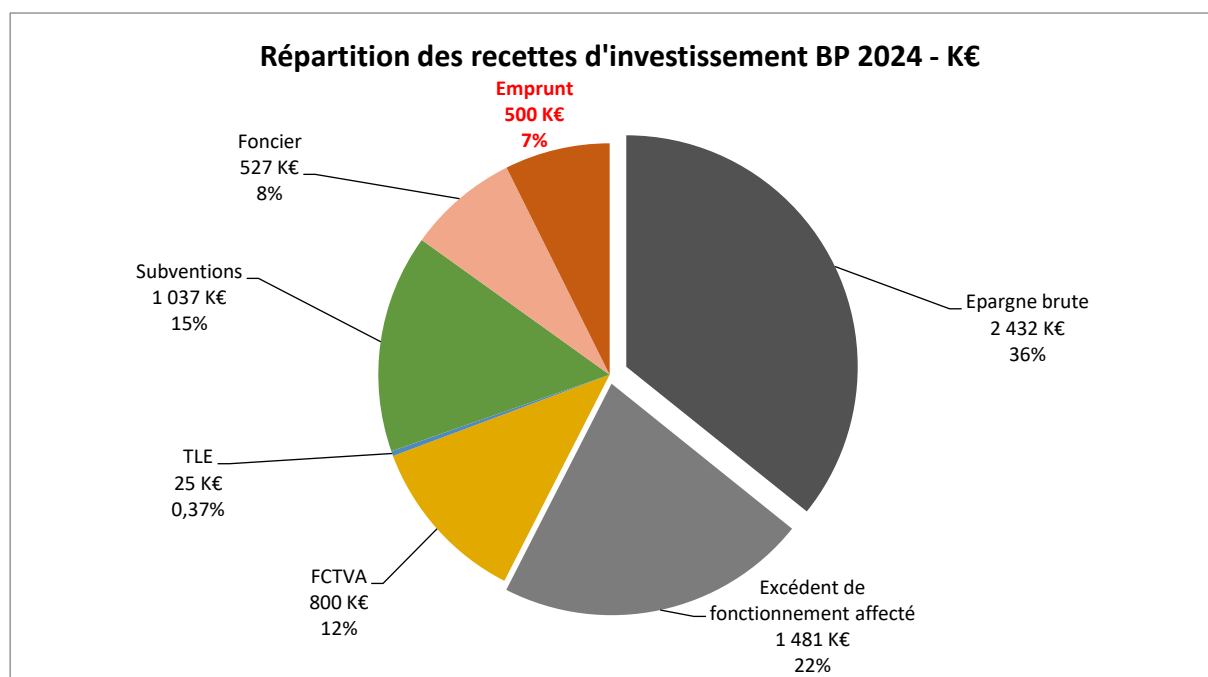
Les résultats 2023 de la section d'investissement ont constaté un déficit, l'excédent d'investissement reporté est donc nul.

Au niveau de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, il est en diminution de 22 % soit - 413 K€.

Compte tenu de la rationalisation des dépenses nouvelles d'investissement, les subventions d'investissement sont aussi en baisse de 733 K€.

L'autofinancement par l'épargne brute de la section de fonctionnement est en hausse de 1.82 % soit 43 K€.

Les opérations d'investissement sont financées majoritairement par l'épargne brute et les excédents antérieurs reportés (58 %), puis par les subventions (15 %) et le FCTVA (12 %) et enfin du foncier pour (8 %). De sorte que le recours à l'emprunt ne représente que 7 % (pour rappel 11 % en 2023) du financement de la section. La section d'investissement sera en 2024, financée en partie par le solde des reports excédentaires à hauteur de 316 K€.



C. Emprunt et endettement

L'emprunt prévisionnel s'élève à 0.5 M€. Il ne sera sollicité qu'en fonction du besoin de financement constaté au regard des réalisations.

A noter que le niveau d'emprunt nouveau à 0.5 M€ est légèrement inférieur au montant prévisionnel du remboursement en capital des emprunts anciens contractés (1 050 K€). Par conséquent, la commune poursuit sa démarche volontaire de stabilisation de son encours de dette et entamera une démarche de désendettement.

Au niveau du taux d'endettement (encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement), **le niveau communal hors reprise des résultats antérieurs est à 48.9 %** soit en diminution de 2.3 % par rapport au BP 2023 où il s'établissait à 50 % (ce taux est en diminution depuis le BP 2021/ 60 % en 2021). La moyenne de la strate s'établit à 63.5 % (*données DGCL*). Avec reprise des résultats antérieurs, le taux s'établit à 44.9 %.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est de 4,5 années. Ce résultat provient principalement de la maîtrise de l'encours de dette puisque l'épargne brute est stable.

EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 043 777	24 646 817	2,51%
Recettes fiscales	11 787 029	11 987 160	1,70%
Dotations	2 849 541	2 903 688	1,90%
Dotation communautaire	3 660 000	3 653 000	-0,19%
Subventions	1 456 076	1 565 555	7,52%
Produits des services et des domaines	2 009 686	2 247 722	11,84%
Recettes financières	85	85	0,00%
Remboursement sur rémunérations	270 360	284 607	5,27%
Recettes exceptionnelles	11 000	5 000	-54,55%
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	0,00%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 654 864	22 214 459	2,58%
Charges de personnel (012)	13 957 892	14 523 511	4,05%
Charges courantes (011)	6 218 163	6 238 291	0,32%
Subventions	366 900	356 250	-2,90%
Frais financiers	202 000	220 000	8,91%
Autres dépenses	642 060	686 907	6,98%
Atténuation de produits	162 000	162 000	0,00%
Dépenses exceptionnelles	80 850	2 500	-96,91%
Dépenses imprévues	-	-	
Provisions risques et charges	25 000	25 000	0,00%
<i>Dépenses d'ordres</i>	<i>2 388 913</i>	<i>2 432 358</i>	1,82%
Epargne brute *	2 388 913	2 432 358	1,82%
Taux d'épargne brute	9,94%	9,87%	-0,67%
Epargne brute hors exceptionnel	2 458 763	2 476 058	0,70%
Epargne nette*	1 338 913	1 382 358	3,24%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 499 374	6 803 045	-28,38%
FCTVA	800 000	800 000	0,00%
TLE	25 000	25 000	0,00%
Subventions	1 770 269	1 037 072	-41,42%
Opérations pour compte de tiers	-	-	
Foncier	558 852	526 680	-5,76%
Cautionnement	3 000	1 000	-66,67%
Remboursement parts sociales	-	-	
Emprunt	1 000 000	500 000	-50,00%
Excédent d'investissement reporté	1 059 199	-	-100,00%
Excédent de fonctionnement affecté en investissement	1 894 141	1 480 935	-21,81%
<i>Recettes d'ordres</i>	<i>2 388 913</i>	<i>2 432 358</i>	1,82%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 365 672	7 119 152	-3,35%
Dépenses d'investissement hors dette	6 315 672	5 114 215	-19,02%
Remboursement en capital de la dette	1 050 000	1 050 000	0,00%
Dépenses imprévues	-	-	
Déficit d'investissement reporté	-	954 937	

Résultat d'investissement	2 133 702	- 316 108	-114,81%
---------------------------	-----------	-----------	-----------------

Dépenses fct+inv	29 020 536	29 333 611	1,08%
-------------------------	-------------------	-------------------	--------------

Reports investissement dépenses	4 180 088	2 900 778	-30,60%
Reports investissement recettes	2 046 386	3 216 886	57,20%
Besoin/Excédent de financement investissement	2 133 702	- 316 108	-114,81%

Epargne brute : Ecart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Epargne nette : Epargne brute – remboursement en capital de la dette

D. PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément à la loi 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et son article 93 créant l'article L2123-24-1-1 dans le CGCT et instituant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune, il concerne les indemnités perçues en 2023. L'état est le suivant :

	NOM:	Indemnités Jouy le Moutier	Indemnités CACP
Maire	FLORCZAK HERVE	3 185,57 €	1 726,42 €
Adjoint	BACHIR BENDAOUH HAMID	1 165,33 €	1 233,16 €
Adjoint	BOUKARI DON ABASSE	1 165,33 €	0,00 €
Adjoint	LAICH NAJAD	1 165,33 €	0,00 €
Adjoint	LOBRY ERIC	1 165,33 €	0,00 €
Adjoint	LOUBAR MAXIME	1 165,33 €	0,00 €
Adjoint	NAKACHE AUDREY	1 165,33 €	0,00 €
Adjoint	PERREGAUX WEYDERT JULIE CELINE	1 165,33 €	0,00 €
Adjoint	SAINT JUST CAPALITA CHRISTELLE	1 165,33 €	0,00 €
Conseiller délégué	TARTARIN MURIEL	596,03 €	0,00 €
Conseiller délégué	TOUAZI SIHAM	596,03 €	0,00 €
Conseiller délégué	CATARINO CHRISTINE	431,61 €	246,63 €
Conseiller délégué	APHAYAVONG GUERMIA	431,61 €	0,00 €
Conseiller délégué	RADOLANIRINA YAEL	431,61 €	0,00 €
